VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

SANS LIMITE OU RESERVE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Mme Jean B. Caumont et al. vs Les Mineurs Bernard M. Dufour et al.

Offre de Choix de Propriétés Foncières Améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts, Comprenant

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES, Nos 616-618 rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 3913-15 rue Dauphine. SHOP DE CHARRON ET ECURIE, No 3919 rue Dauphine.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 Février. 1911, à Midi.

EN vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 22 décembre 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire du partage de Mme Jean B. Caumont et al. vs les mineurs Bernard M. Dufour et al, dossier No 94 386 et à moi adressé, j'offrirai à l'enchère publique, le jour, à l'heure et à l'endroit ci-dessous nommé la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Jefferson Levée et Toulouse, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 105 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Jefferson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve. Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, pendant son mariage avec Mme Marie Adeline Fos, par acte de la veuve L. Herle, par acte pardevant Oscar Dreux, ancien notaire de cette ville, enregistré en le livre des transferts 119, folio 821.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques connue comme Nos 616-618 rue de Chartres, le rez-de-chaussez comme place commerciale et le premier étage comme appartements.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 242, borné par les rues Dauphine, A var, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre A sur un devisin certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers et fils, arpenteurs, daté Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1910, attaché à un inventaire d'après cela mesurant comme suit: 28 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du lot 3 une première largeur dans le fond de 29 pieds 10 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 2 pouces, de là une deuxième largeur de 9 pieds 4 lignes sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot B, (décrit en le dit de la) ledit lot A est composé du tout du lot 4 et d'une étendue de 9 pieds 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes du lot 12.

Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour comme suit: la portion de ce a est connue comme lot 4 par achat pendant son mariage de Louis Rechtein, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire le 25 août 1885, enregistré en le livre des transfertes, folio —. La balance étant une portion de la propriété achetée par le dit défunt pendant son mariage, de F. A. Duba, par acte de A. de Armas ancien notaire, enregistré en le livres des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, connu comme Nos 3913-15 rue Dauphine.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 242, borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre B sur le devis et certificat d'arpentage annexé à un inventaire d'après cela mesurant comme suit: 28 pieds 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces commençant à une distance actuelle de 129 pieds 2 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et Barthélemy et est composé de la balance de la façade du lot 12 sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 6 lignes.

Etant la plus grande portion de la propriété acquise par le défunt pendant son mariage, par achat de F. A. Duba, par acte pardevant A. de Armas, ancien notaire, le — jour de — enregistré livre des transferts 110 folio 977.

Les améliorations consistent d'un atelier de forge et écurie connu comme No 3919 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, en un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, les billets devant être représentés par un billet ou billets payables en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur. Le billet devant porter 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et privilège spécial, tous les actes de vente doivent contenir les clauses usuelles de sécurité avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de forclusion, toutes les polices d'assurances devront être données au porteur desdits billets, les assurances devant faire un dépôt ne portant acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 936 rue Carondelet.

James B. Rosser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Cetti, Exécuteur Testamentaire Datif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 93.212.— Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 26 JANVIER 1911, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte le 23 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Clara (autrefois St Magdalen), Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dunbar, voyer, le 28 juin 1847, ledit lot mesurant (30) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face à la rue Poydras sur (100) cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et est connue par les Nos municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 936 rue Carondelet.

James B. Rosser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94912—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 17 JANVIER 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'ilet 92, borné par les rues Prytania, Colisée, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'ilet 92, sur un plan du susdit faubourg tracé par Benjamin Buisson, voyer, daté du mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Streiger, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galeries en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, aussi une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans du un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 936 rue Carondelet.

James B. Rosser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

SANS LIMITE OU RESERVE AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Mme Jean B. Caumont et al. vs Les Mineurs Bernard M. Dufour et al.

Offre de Choix de Propriétés Foncières Améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts, Comprenant

BATISSE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES, Nos 616-618 rue de Chartres, encoignure de la rue Jefferson.

JOLI COTTAGE DOUBLE, Nos 3913-15 rue Dauphine. SHOP DE CHARRON ET ECURIE, No 3919 rue Dauphine.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 Février. 1911, à Midi.

EN vertu d'un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 22 décembre 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Jefferson Levée et Toulouse, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 105 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Jefferson, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve. Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour, pendant son mariage avec Mme Marie Adeline Fos, par acte de la veuve L. Herle, par acte pardevant Oscar Dreux, ancien notaire de cette ville, enregistré en le livre des transferts 119, folio 821.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques connue comme Nos 616-618 rue de Chartres, le rez-de-chaussez comme place commerciale et le premier étage comme appartements.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 242, borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre A sur un devisin certificat d'arpentage dressé par D. E. Seghers et fils, arpenteurs, daté Nouvelle-Orléans le 20 septembre 1910, attaché à un inventaire d'après cela mesurant comme suit: 28 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté du lot 3 une première largeur dans le fond de 29 pieds 10 pouces 1 ligne, de là une deuxième profondeur de 2 pouces, de là une deuxième largeur de 9 pieds 4 lignes sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté du lot B, (décrit en le dit de la) ledit lot A est composé du tout du lot 4 et d'une étendue de 9 pieds 4 lignes sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes du lot 12.

Etant la même propriété acquise par le défunt Joseph Dufour comme suit: la portion de ce a est connue comme lot 4 par achat pendant son mariage de Louis Rechtein, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire le 25 août 1885, enregistré en le livre des transfertes, folio —. La balance étant une portion de la propriété achetée par le dit défunt pendant son mariage, de F. A. Duba, par acte de A. de Armas ancien notaire, enregistré en le livre des transferts 110, folio 977.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double contenant quatre chambres de chaque côté, connu comme Nos 3913-15 rue Dauphine.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 242, borné par les rues Dauphine, Alvar, Bourgogne et Barthélemy, désigné par la lettre B sur le devis et certificat d'arpentage annexé à un inventaire d'après cela mesurant comme suit: 28 pieds 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 2 pouces, 4 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces commençant à une distance actuelle de 129 pieds 2 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et Barthélemy et est composé de la balance de la façade du lot 12 sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, 6 lignes.

Etant la plus grande portion de la propriété acquise par le défunt pendant son mariage, par achat de F. A. Duba, par acte pardevant A. de Armas, ancien notaire, le — jour de — enregistré livre des transferts 110 folio 977.

Les améliorations consistent d'un atelier de forge et écurie connu comme No 3919 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, devant être représentée par un billet ou billets payables en un ou en un et deux ans à l'option de l'acquéreur. Le billet devant porter 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par lien de vendeur et hypothèque et privilège spécial, tous les actes de vente doivent contenir les clauses usuelles de sécurité avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de forclusion, toutes les polices d'assurances devront être données au porteur desdits billets, les assurances devant faire un dépôt ne portant acquéreurs devant faire un dépôt ne portant acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 936 rue Carondelet.

James B. Rosser, Jr.,
John Dymond, Jr.,
W. J. Waguespack, avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 26

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE DOUBLE, 2028-30 RUE QUATRIEME.

JOLI COTTAGE SIMPLE, 2253 RUE DRYADES.

LE JEUDI, 26 JANVIER 1911, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

Frank Schaub vs J. A. Tennis, tuteur et al— No 94,681—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12 m. jour de décembre 1910, et signé en Cour ouverte le 19 m. jour de décembre 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, St-Patrick et St-Denis, — annexé à un acte pardevant James W. Breedlove, ancien notaire le 18 juin 1859, et mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles (mesure américaine). Les améliorations comprennent un cottage double contenant quatre chambres de chaque côté vestibule hangar etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etc. situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Dryades et la ligne de projection de la rue Laurent, désigné par le No 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire, le 25 avril 1860, d'après ledit lot, mesurant trente-trois pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent treize pieds onze pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant une résidence et magasin en bois d'un étage, couverts en ardoises, avec batisse dans le fond à deux étages, rez-de-chaussée, avec galerie en fer sur le devant, contenant huit chambres, vestibule, galleri, citerne, hangar, etc., la maison entièrement plastrée partout; le lot est 33 x 113 11" 1'.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans après la date avec intérêt au taux de 8 pour cent par année à la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis en leurs paiements par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le pacte de non aliéner et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que lesdits billets ne seraient pas payés à maturité, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de payer pour tous certificats, les taxes de 1910 et pour l'acte de vente pardevant George J. Unterseher, notaire, au-dessus et en plus du prix d'achat de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE Encanteur,
No 806 rue Perdido.

George J. Unterseher et W. S. et Sterling Parkerson avocats.
25 déc—25—jan 1 8 15 22 25 26

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Juana Rosa Suarez, veuve en premier mariage de Nicholas G. Lopez et épouse en deuxième mariage de Jeronimo S. Garcia.

No 94 595—Cour Civile de District—Division E.

Cottage Double en Briques,

Avec bâtisse dans le fond à deux étages,

Nos 1016-18 Rue Dumaine,

Entre les rues Bourgogne et Rempart.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 janvier 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 103, borné par les rues Dumaine, Bourgogne, Rempart et Ste Anne, mesurant trente-cinq (35) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent (100) pieds et un (1) pouce et désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, daté du 4 août 1893, les améliorations sont connues comme Nos 1016-18 Dumaine et comprennent un cottage double en briques avec mansarde, couvert en ardoises, sur la banquette, avec bâtisses à deux étages dans le fond, contenant 6 chambres de chaque côté; citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910, l'acte de vente pardevant Carl G. Friedrichs, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 15.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Delmar Realty Co. vs Sid. H. Oates.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orleans. No 46,650—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B je procéderai de vendre à l'enchère publique, dans le local, No 916 rue N. Claiborne, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 11 janvier 1911, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—Un "cash register", Un fourneau avec tuyaux, Une licence de Ville, Une licence d'Etat, Un lot de liquents assortis, Un lot de verres, Une glacière, Une boite à bière, Un baril contenant du whiskey, Un lot de cigares et tabac, Un comptoir, Un "Back Bar", et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, suivant l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—Leger, Gleason & Retsylk avocats pour la demanderesse.
30 déc—30—jan 4 10

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Succession de William George Rolfs

No 94,940—Cour Civile de District; Division D.

EXCELLENT ENDROIT POUR BATIR

Rue Marengo, entre les rues Howard et Freret.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 5 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 29 novembre 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Marengo, Milan et Freret, désigné comme lot No Trois de l'ilet 587, autrefois ilet No 105 de Est Bouligny, et mesurant trente pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un certificat daté du 15 avril 1895 annexé à un acte de vente par C. E. Leach et als. à L. Burns, Jr, passé pardevant Robert E. Upton, notaire, le 17 avril 1895.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes de l'Etat de 1910. L'acte de vente pardevant Rene Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

4 déc—4 11 18 25—jan 1 5

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMPTES COURANTS.

In re Liquidation de King Bros & Saint, Ltd.

No 91,879—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 12 JANVIER 1911,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 décembre 1910 de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, ce qui suit, à savoir:

Un lot de Comptes Courants, dans l'affaire ci-dessus intitulée, d'après l'inventaire enregistré. Conditions—Comptant.

1 jan—1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Double sur Deux Terrains, Nos 525-527 rue Deuxième, encoignure de la rue Division, l'ilet des rues Première et St Thomas.

Mme Maimie Minder, épouse de Antonio Tusa, vs Antonio Tusa.

No 90,195—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 17 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, le 6 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 525 et 527 rue Deuxième et comprenant un cottage double, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Division Première et St Thomas, désigné par les Nos 4 et 5 sur un plan, par C. A. Hedin, le 2 janvier 1848 d'après lequel ils sont contigus et mesurent comme suit: Lot 4 mesurant 27 pieds 3 pouces 2.5 lignes de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le lot 5 mesurant 27 pieds 2 pouces, 2.5 de ligne de face à la rue Deuxième sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds ensemble avec l'usage d'une allée sur le fond desdits lots, 10 pieds, 10 pouces de largeur, s'étendant au travers de la rue St Thomas à la rue Division.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication; et payer pour tous certificats et d'assumer les taxes de 1911 au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant P. H. Genesler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, avocat pour la demanderesse.

Merrick, Lewis et R. J. Schwartz, avocats pour le defendeur.
17 déc—17 18 25—jan 1 9 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le terrain pour bâtir rue D'Hémecourt, coin Alexander, (ilet rues Henneseey et Baudin), No 94.577—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 janvier 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 30 novembre 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 797, borné par les rues D'Hémecourt, Henneseey, Alexander et Baudin, désigné par le No 17 et mesurant 30 pieds de face à la rue D'Hémecourt sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Alexander, et formant le coin des dites deux rues.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911, et devant déposer 10 pour cent de son enchère au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. H. Robinson, W. J. Waguespack, avocats.
17 déc—17 18 25—jan 1 8 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

$2.000 de Bons de 4 pour cent de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Succession de Mme Antonia A. Bordelois.

No 93,532—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 6 janvier 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre signé du 21 décembre 1910 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, les bons ci-après décrits, à savoir—

$2 000 de Bons de 4 pour cent de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant.
25 déc—25—jan 1 6

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de James Collins et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 38,173 — Division — —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Robertson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—Frank Mellon, avocat.
29 déc—29—jan 2 8

VENTES A L'ENCAN

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jacob Rosenberg

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,609—Division A—Attendu que David Rosenberg a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Rosenberg, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pour quoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier—Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats. 4 jan—17

Succession de Daniel M. Casey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 95,590 — Division B—Attendu que Mme Mary Casey, née Seilery, veuve de Daniel M. Casey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Daniel M. Casey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. 31 déc—jan 4 9

Succession de Mlle Annie Monaghan

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 82,445—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par le Rév. T. J. Weldon, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier—E. J. Thibodeaux, avocat.
31 déc—31—jan 4 9

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,508—Succession du Dr A. E. P. Albert.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession du Dr A. E. P. Albert, dossier No 94,508, daté et signé du 27 décembre 1910, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi MARDI, le 31 janvier 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété décrite, comme suit:

1. Deux certains lots ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 187, borné par les rues Lowerline, Hillary, Poplar (autrefois Cinquième) et Jeannette (autrefois New), désignés comme lots D et E sur un devis et certificat de H. C. Brown, géomètre voyer de ville, daté du 12 avril 1906, d'après lequel devis lesdits lots ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot D le plus près de la rue Jeannette commence à une distance de quatre-vingt-onze pieds un pouce et quatre lignes (91' 1" 4") de face à la rue Jeannette, et mesurant trente pieds quatre pouces et quatre lignes (30' 4" 4") de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent quarante deux pieds, huit pouces et trois lignes (142' 8" 3") sur la ligne de côté le divisant du lot C, sur ledit devis, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot E de cent quarante sept pieds (147') deux pouces (2") deux lignes (2") et d'une largeur sur la ligne du fond de trente pieds et quatre lignes (30' 0" 4") Et ledit lot E mesurant trente pieds dix pouces et quatre lignes (30' 10' 4") de face à la rue Lowerline, trente pieds six pouces et quatre lignes (30' 6" 4") en argeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot D de cent quarante sept pieds, deux pouces et deux lignes (147' 2" 2") et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Poplar de cent cinquante et un pieds huit pouces (151' 8"). Les dits deux lots de terre étant composés du tout des lots désignés par les numéros 17 et 18 et de l'arrière ou lot désigné par le numéro 13 sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. M. Williams, député voyer de ville, le 15 mars 1900, et annexé à un acte de vente au Dr J. N. Rousseau, passé pardevant Rene Rouen, notaire, le 17 février 1905.

2° La moitié de l'intérêt indivis dudit Dr Albert en et à quatre certains ots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée comme lot numéro douze et lots A, B, C sur le plan ci-devant mentionné et devis et ayant les dimensions suivantes, à savoir:

Le lot douze (12) commence à une distance de cent vingt-neuf pieds trois pouces (